

L'homoparentalité

Par **miya**, le 11/11/2011 à 13:46

Bonjour,
j'ai un un exposé à faire sur un problème juridique, j'ai donc choisie l'homoparentalité.

Cependant, j'ai du mal à trouver une problématique.
Pouvez-vous m'aider ou me proposer un autre sujet plus simple?
merci

Par **Camille**, le 11/11/2011 à 15:14

Bonjour,
Alors, pourquoi avoir choisi ce sujet ?
Vous ne voyez pas quels genres de problèmes il peut soulever ?

Par **miya**, le 11/11/2011 à 15:23

J'ai choisi ce sujet parce que c'est un problème d'actualité.
Je pense à la problématique suivante:

Dans quelle mesure l'homoparentalité a-t-elle sa place dans notre nation?

I l'homoparentalité face aux barrières juridiques

- A) Adoption et PMA
- B) Autorité parentale

II Mais qui tend à évoluer de manière positive

- A) Le pacs et la loi sur l'inceste
- B) La jurisprudence

Par **bulle**, le 11/11/2011 à 18:51

[citation]Dans quelle mesure l'homoparentalité a-t-elle sa place dans notre nation? [/citation]

Pour ma part, je pense qu'il faut vraiment tourner cela autrement. La question n'est pas de savoir si l'homoparentalité a sa place ou pas dans la "nation". Mais qu'est ce qui lui permettrait ou pas juridiquement d'exister.

Votre plan n'est pas mauvais en soi mais la problématique est assez gênante dans le sens où en la lisant on a plus l'impression que vous allez donner votre avis, ce qui n'est pas vraiment le but principal d'une dissertation.

Par **alex83**, le 11/11/2011 à 21:34

Bonsoir,

Un peu d'accord avec bulle sauf sur le fait que la dissertation, selon moi, est un exercice qui permet justement de donner son avis.

Après, la tournure utilisée "dans quelle mesure" est bizarre et peut être mal interprétée.

J'aurais pensé à dans "quel cadre juridique" par exemple ou quelque chose du genre.

Sinon, votre plan a l'air de faire ressortir des idées intéressante.

Peut-être dans votre intro faudra-t-il discuter du fait que le code civil ne fait pas de distinction entre homosexuel et non homosexuel. On en avait déjà parlé sur le forum et Me Eolas (encore lui) l'avait brillamment fait remarqué : juridiquement, les homosexuels ont la liberté de se marier. Le code n'interdit pas le mariage homosexuel... Il se contente de donner des conditions (condition de sexe, d'âge, etc. mais pas condition d'hétérosexualité).

;-)

Par **bulle**, le 11/11/2011 à 22:07

[citation]Un peu d'accord avec bulle sauf sur le fait que la dissertation, selon moi, est un exercice qui permet justement de donner son avis. [/citation]

Ahah!!!! une déformation de mes propos [smile4]

J'ai juste dit que ce n'était pas le but principal de la dissertation. Le but principal est d'abord de répondre au sujet et ensuite il faut donner certes un peu son avis mais seulement de temps en temps.

Par **alex83**, le 11/11/2011 à 22:10

Oui mais il a déjà choisi le sujet, il choisi aussi la problématique ! Si ce n'est pas pour envisager le sujet par rapport à son propre ressenti, alors je n'ai rien compris..

Par **miya**, le 11/11/2011 à 22:45

NON, en fait je dois faire un exposé sur un thème ce qu'importe mon professeur c'est la pertinence du plan et de la problématique. Ce qui me pose problème, c'est la formulation de ma problématique, j'ai l'impression d=que mon plan n'y répond pas.

Par **bulle**, le 11/11/2011 à 22:50

Le plus simple serait de vous dire que votre problématique ne répond pas à votre plan et de changer votre problématique qui est un peu maladroitement formulée ...

Alex et moi avons donné notre avis, on ne peut pas plus vous aider.

Par **alex83**, le 11/11/2011 à 23:13

Je pense qu'on joue sur les mots,

De toute manière il ne s'agit pas tout à fait d'une dissertation mais d'un exposé, et là, la place à son avis personnel est un peu plus réduite je pense.

Après c'est toujours pareil, dès lors qu'on choisit sujet et problématique, on envisage le problème de façon particulière, de la façon dont on a choisi, donc on donne une perspective personnelle au sujet, et par conséquent, le travail n'est pas tout à fait objectif, ce qui n'est pas vraiment le but.

Bref, miya doit se débrouiller pour trouver une problématique plus pertinente, pour le reste, il/elle devra faire le travail comme il/elle pense que c'est le mieux.

Par **miya**, le 11/11/2011 à 23:18

En tout cas merci à vous tous de m'avoir aidé.
Je vais réfléchir à une nouvelle problématique!! ou sinon changer de sujet.
[smile3]

Par **Camille**, le 12/11/2011 à 07:16

Bonjour,
Ce qui serait peut-être dommage parce que vous n'en êtes pas loin.

Pour reprendre ce qu'a écrit alex, on a le droit de faire un peu ce qu'on veut du moment...
qu'on pense intimement que c'est le mieux (après mûre réflexion)

ET SURTOUT

[s]qu'on est cohérent avec soi-même[/s].

Donc, on "peut" aborder le problème sous la question

"Dans quelle mesure l'homoparentalité a-t-elle sa place dans notre nation?", c'est-à-dire sous l'angle d'un problème de société, comme tout le monde a interprété la question
ou

"qu'est ce qui lui permettrait ou pas juridiquement d'exister", c'est-à-dire un problème juridique pur, comme le propose bulle.

Mais dans un cas comme dans l'autre, [s]le plan doit être cohérent avec la question[/s].

Or, il me semble que votre plan répond plus à la problématique de bulle qu'à la vôtre.

Donc, ou vous changez votre problématique ou vous changez votre plan, au choix.

Ou alors, vous trouvez la solution pour combiner les deux.

Une problématique "à double détente" et un plan qui va bien avec.

Par **miya**, le **14/11/2011** à **20:32**

Alors j'ai changé mon plan et ma problématique.

En quoi les barrières légales à l'homoparentalité de notre droit national divergent-elles avec les principes fondamentaux du droit commun?

I Les barrières légales à l'homoparentalité

A) Adoption et pma

B) La délégation de l'autorité parentale

II Incohérence avec le droit commun

A) Les inégalités générées (délégation aléatoire selon le juge et entre hommes et femmes avec la pma)

B) Violation de l'article 8 de la convention européenne

ex: France condamné pour discrimination

Par **Mama**, le **15/01/2013** à **11:25**

Bonjours,

J'ai le même souci que toi, je n'arrive pas vraiment à élaborer un plan.Dite moi si c'est bien ou au contraire si c nul.

J'ai penser pour commencer:

L'homoparentalité est-elle acceptable ?

L'homosexualité

A- Définition

B- Perception extérieure

Homoparentalité

A- Enfants par rapport a la loi

B- Perception extérieure

l'homoparentalité face aux barrières juridiques

A) Adoption et PMA

B) Autorité parentale

Par **bulle**, le 15/01/2013 à 12:30

Bonjour,

[citation]L'homoparentalité est-elle acceptable ? [/citation]

Euh... ça va pas le faire...

Dans tous les cas votre problématique doit recouvrir l'aspect juridique de la question.

[citation]L'homosexualité

A- Définition

B- Perception extérieure

Homoparentalité

A- Enfants par rapport a la loi

B- Perception extérieure

l'homoparentalité face aux barrières juridiques

A) Adoption et PMA

B) Autorité parentale[/citation]

Trois parties, NON (sauf si on vous l'a précisé), il faut faire 2 parties et 2 sous parties.

En outre, il faut faire attention à ne pas mélanger les notions et à avoir un plan qui répond à votre problématique.

Enfin, la perception extérieure, c'est quoi pour vous? car si c'est ce que les gens pensent... on s'en fiche un peu.

Voilà mon avis. Selon moi, tout est à revoir. bon courage.[smile3]

Par **bulle**, le 15/01/2013 à 12:31

Bonjour,

[citation]L'homoparentalité est-elle acceptable ? [/citation]

Euh... ça va pas le faire...

Dans tous les cas votre problématique doit recouvrir l'aspect juridique de la question.

[citation]L'homosexualité

A- Définition

B- Perception extérieure

Homoparentalité

A- Enfants par rapport a la loi

B- Perception extérieure

l'homoparentalité face aux barrières juridiques

A) Adoption et PMA

B) Autorité parentale[/citation]

Trois parties, NON (sauf si on vous l'a précisé), il faut faire 2 parties et 2 sous parties.

En outre, il faut faire attention à ne pas mélanger les notions et à avoir un plan qui répond à votre problématique.

Enfin, la perception extérieure, c'est quoi pour vous? car si c'est ce que les gens pensent... on s'en fiche un peu.

Voilà mon avis. Selon moi, tout est à revoir. bon courage.[smile3]

Par **pizinette**, le **15/01/2013** à **16:16**

Bonjour,

Cela tombe bien on en a parlé en cours aujourd'hui même !

Au sein de votre argumentation il faudrait sans doute démontrer que le droit est avant tout fait pour protéger les personnes faibles et leur permettre ainsi de s'intégrer dans la société et dans le cadre de l'homoparentalité actuellement on est en plein dedans.

Un article qui pourra facilement être retrouvé sur Yahoo traitait il y a peu des cas de lesbiennes qui se cherchaient des géniteurs sur internet (avec tous les risques qui sont liés à cette pratique) parce qu'elles n'avaient pas accès aux banque de sperme, les fragilisant ainsi et leur faisant courir les risques que l'on imagine. Ce qui pourrait parfaitement se joindre avec votre partie sur la question de la PMA non accessible actuellement aux lesbiennes.

De plus même si actuellement la pratique de l'homoparentalité n'est pas consacrée dans la loi, elle n'en est pas moins déjà pratiquée dans le sens où il est arrivé dans la jurisprudence de la CEDH ou encore de la Cass que l'on accorde à la conjointe l'autorité parentale sur l'enfant de sa partenaire.

Sur le même sujet peut être abordé le cas de la trans-sexualité avec le cas très récent de cette année de la Cour d'Appel de Rennes où Mr Wilfried X est devenu Mme Chloé X. Le changement d'état civil de désormais Mme Chloé X fait de cet ancien père marié avec enfants un cas d'homoparentalité dans les faits puisque désormais deux femmes sont parents même si légalement ils considèrent que c'est Mr Wilfried X qui est mari et père pour appuyer la possibilité du changement d'état civil.

Ainsi même si la loi ne consacre pas encore l'homoparentalité, elle est néanmoins plutôt tolérée par le droit français ce qui pourrait appuyer votre argumentaire.

En espérant que ces petites choses pourront éventuellement vous aider voire peut être vous donner quelques idées en plus.

Cordialement.